

	VIE ASSOCIATIVE	bénévolat	Procédure 2 Annexe 2	Créée le 20/10/2019	97
		Offre de mission bénévole			

Facturation services d'aide et d'accompagnement à domicile

Association ADMR : DES SOURCES A LA BAIE

Présentation de l'association :

85 salariés - 20 Bénévoles administrateurs

Service d'aide et d'accompagnement à domicile : 350 clients & Intervention Sociale et Familiale

Service de Soins Infirmiers à Domicile : 44 patients

Accueil de jour : 47 personnes accueillies

Escapade : 106 personnes malades accompagnées par l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) & 195 aidants dans le cadre de la plateforme de répit

27 communes couvertes - 2 lieux d'accueil (St Briec et Plérin) - 1 permanence de bénévoles (Plédran)

Action et lieu d'exercice :

La mission consiste à suivre la facturation des services d'aide et d'accompagnement à domicile, pour les personnes accompagnées qui ne sont pas en prélèvement et contribuer à la gestion des impayés.

Le lieu d'exercice est situé à **l'Association ADMR des Sources à la Baie, 2 rue Claude Bernard à PLERIN.**

Profil, compétences recherchées, expérience, diplôme éventuel :

Etre de formation ou avoir une expérience plutôt comptable et administrative

Avoir une certaine aisance en gestion de données chiffrées

Savoir utiliser un tableau excel avec des formules

Avoir des qualités relationnelles

Etre discret(e) et respecter la confidentialité sur les dossiers traités

Etre organisé(e) et méthodique, rigoureux(se) sur les tâches confiées

Mission(s) - action(s) confiées :

Sous la responsabilité du trésorier de l'association,

Suivi de la facturation des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'association ADMR des Sources à la Baie :

- Identifier les non paiements,
- Etablir les relances (écrites et téléphoniques), proposer des plans de règlement
- Suivre les paiements sur les comptes client, au fur et à mesure des encaissements
- En référer au (à la) trésorier(e) en cas de problème

Durée et périodicité : jours, horaires et temps de présence :

2 à 3 h par semaine maximum, soit 8 à 12 heures par mois. Il n'y a pas de contrainte horaire particulière.

Modalité de réponse et contact : Daniel RAOULT, Président de l'ADMR des Sources à la Baie – 2 rue Claude Bernard – PLERIN – tel : 02 96 61 42 36 – site internet : www.admr22.org

Informations auprès de Didier Le Fustec – pôle ressources à la Fédération ADMR : 02 96 61 42 36 – Françoise MILIN trésorière de l'association